

Rosaire-Vivant ; *confess., commun., visite, prière.*—Applicable aux déf.

(2) Fidèles des diocèses de Montréal et de Valleyfield qui ont l'habitude de communier une fois par mois et aux principales fêtes ou solennités de N.-S. (3), de la sainte Vierge (4), des apôtres (5), et à celle de saint Jean-Baptiste (24 juin) ; *confess., commun., prière.*—Applicable aux déf.

9. Deuxième dimanche de chaque mois.

CONFR. DU SCAPUL. DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL ; *confess., commun., assist. à la procession* (6).—Applicable aux déf. (Les confrères qui, ayant communie, ne peuvent commodément prendre part à cette procession pourront y suppléer par une visite faite le même jour à la chapelle de la confrérie).

9. QUATRIÈME DES CINQ DIMANCHES PRÉCÉDANT LE 17 SEPTEMBRE.

Pieux exercice fait en public ou en particulier en l'honneur des stigmates de S. François d'Assise ; (7, *confess., commun., visite, prière.*—Applicable aux déf.

14. Exaltation de la sainte Croix.

Confr. du Précieux-Sang ; *confess., commun., visite, prière.*—Applicable aux déf.

SCAPUL. DE L'IMMAC.-CONCEPT. ; *confess., commun., visite, prière.*—Applicable aux déf.

(8) Lieu où se trouve une croix de mission des jésuites ; *confess., commun., visite, prière.*—Applicable aux déf.

(8) Lieu où se trouve une croix de mission des rédemptoristes ; *confess., commun., visite* (1 vêpres) à l'église et à la croix, *prière.*—Applicable aux déf.

(2) Cette indulgence est accordée pour la fête patronale du lieu (paroisse, diocèse, royaume). Dans les diocèses de Montréal et de Valleyfield, elle se gagne le jour de la fête patronale *diocésaine* (S. Nom de Marie), mais dans tout le reste des trois provinces, elle ne peut se gagner que le jour de la fête (ou plutôt solennité) de sainte Anne, patronne *provinciale*.

(3) Les fêtes principales de Notre-Seigneur sont : Noël, Circoucision, Epiphanie, Pâques, Ascension et Fête-Dieu.

(4) Par principales fêtes de la sainte Vierge on comprend seulement : l'Immaculée-Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification et l'Assomption.

(5) Elles sont célébrées les 24 ou 25 février, 1 mai, 29 juin, 25 juillet, 24 août, 21 sept., 28 oct., 30 nov., 21 et 27 déc.

(6) La procession du scapulaire du Mont-Carmel a ordinairement lieu dans les églises paroissiales le 2e dimanche de chaque mois.